

Renseignements et contact

Carmen de los Santos
Tel: 022 388 44 19
carmen.delossantos@etat.ge.ch

Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)

Cette fondation est un organe tripartite (Etat, employeurs, syndicats) dont le but est de participer financièrement aux actions de formation professionnelle et continue mises en place par les associations professionnelles, les collectivités publiques et les entreprises privées.

OFPC

Carmen de los Santos
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

Nouveau dispositif de soutien financier aux entreprises

pour encourager la formation des adultes

La formation est un facteur essentiel d'employabilité et de mobilité professionnelle.

Avec l'aide financière de la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC), l'Etat et les partenaires sociaux veulent encourager les adultes à obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

La formation des adultes se heurte souvent à deux problèmes majeurs :

- La disponibilité qu'elle exige des employé-e-s
- Le coût qu'elle représente pour les entreprises

Pour aider les entreprises et employé-e-s à surmonter ces obstacles, la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) a décidé de prendre en charge le financement de 50% du salaire de l'employé-e pour les heures de formation réalisées pendant le temps de travail. Ce parcours de formation doit lui permettre d'obtenir un CFC¹ ou une AFP².

L'obtention de ces certificats est possible de deux manières :

- Par la VAE qui permet de convertir l'expérience professionnelle acquise dans un métier ou un secteur d'activité en tout ou partie du diplôme recherché
- Par une formation suivie d'un examen

¹Certificat fédéral de capacité

²Attestation fédérale professionnelle

Objectifs et avantages du dispositif :

Pour les entreprises :

- Développement de la qualification des employé-e-s
- Soutien à la mise en place d'un projet d'entreprise
- Prise en charge financière de 50% du temps de formation par la FFPC

Pour les employé-e-s :

- Obtention d'une qualification professionnelle reconnue (CFC ou AFP)
- Gratuité totale du parcours de VAE et de l'éventuelle formation complémentaire
- Suivi de la formation intégralement sur le temps de travail

Ce nouveau dispositif est ouvert à toutes les sociétés domiciliées dans le canton de Genève.

Demande d'information pour un soutien financier aux entreprises

Entreprise : _____

Personne de contact : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____